

CONSEIL MUNICIPAL**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 27 SEPTEMBRE à 20 h 45,

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GUEROULT, maire,

Présents : Mme Chantal DESHONS, M. Christophe BUATOIS, M. Jean-Jacques DUMAINE, M. Michel DAUGE, M. Claude CHEVALLIER, Mme Marie-Thérèse DESCHAMPS, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Corinne BERGERON, M. Maxime DUQUESNE, Mme Marine CAYZERGUES, Mme Anne-Charlotte CALANDRE, M. Jérôme PERELMAN, M. Marc ROPERT.

Procurations : Mme Sylvie MIRTIL donne pouvoir à Mme Anne-Charlotte CALANDRE

Absents : M. Michel CLEACH, Mme Maud VETIL, Mme Béatrice MILLETRE, M. Stéphane ANGOT,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame DESCHAMPS donne lecture du compte rendu de la séance du 21 juin 2019 qui n'appelle aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

N°20/2019 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le maire informe l'assemblée que deux agents viennent d'obtenir une mutation pour une autre collectivité ainsi des plusieurs avancements de grades qui impliquent une modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau d'avancement de grade du 20 juin 2019, et l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 3 septembre 2019 pour les avancements de grade suivants :

- 1 adjoint administratif territorial, avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint territorial d'animation, avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,

- 1 adjoint technique territorial TNC (26 h) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint technique territorial TC au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint technique territorial TNC (17 h 50) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Il convient de supprimer trois postes d'adjoints techniques territoriaux (1 TC et 2 TNC)

Et de créer trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à compter du 01/10/2019, (1 TC, 1 TCN 26 H, 1 TNC 17.50),

Il convient de supprimer 1 poste d'adjoint territorial d'animation et de créer 1 poste d'adjoint principal d'animation de 2^{ème} classe. (TNC 20 H 66) à compter du 01/10/2019.

Par ailleurs, il convient de créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la secrétaire de mairie qui sera nommée par voie de mutation en remplacement de la secrétaire de mairie actuellement en place, qui est classée au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

L'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe est conservé jusqu'à son départ, il pourra être supprimé par la suite.

Compte tenu de ces modifications, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} octobre 2019.

EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35 H
Rédacteur territorial	B	1	35 H
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C Echelle C2	1	35 H
Adjoint administratif territorial	C Echelle C1	1	35 H
Adjoint administratif territorial	C Echelle C1	1	17 H 50

FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	C Echelle C3	2	35 H
Adjoint technique territorial	C Echelle C3	1	35 H
Adjoint technique	C Echelle C 1	2	20 H 00
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	C Echelle C 2	1	35 H 00
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	C Echelle C2	1	17 H 50
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	C Echelle C2	1	26 H 00
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principale de 2^{ème} classe	C Echelle C1	1	20 H 66
FILIERE AGENTS DE POLICE MUNICIPALE			
Gardien Brigadier de police municipale	C Echelle C2	1	35 H

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE : d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

N° 21/2019 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR MISSION D'ASSISTANCE D'ARCHIVAGE ;

Le maire informe l'assemblée de la nécessité de faire appel à un professionnel de l'archivage qui nécessite une technicité et une connaissance particulière.

Il propose à l'assemblée de signer une convention avec le centre interdépartemental de Gestion pour la mise à disposition d'un archiviste.

Monsieur le Maire précise que les frais de conservation des archives font partie des dépenses obligatoires d'une commune, inscrite à l'article L.2321-2 (2ème) du CGCT ;

Après examen par un archiviste, la quantité du travail à effectuer a été évaluée à 4 semaines de 39 heures pour un cout de 5 616 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un agent pour une durée de 4 semaines de 39 h pour un cout de 5 616 € environ.

N° 22/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE RURAL : BOUCHERIE

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'existence du dispositif « pacte rural pour la sauvegarde des commerces de proximité » mis en place par le Conseil Régional.

Ce dispositif peut permettre le financement à hauteur de 50 % avec une subvention maximum de 150 000 €.

Celui-ci pourra compléter la dotation de soutien à l'investissement local 2019, qui a octroyé à la commune la somme de 117 000 € pour aider au financement de l'achat et la réhabilitation de la boucherie.

Monsieur le maire propose de présenter un dossier de demande de subvention au titre du pacte rural pour compléter le financement de l'achat et des travaux d'aménagement de la boucherie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre de pacte rural pour la sauvegarde des commerces de proximités ».

N° 23/2019 : RESTAURATION SCOLAIRE : APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire informe l'assemblée, que le percepteur a interpellé la commune au sujet du marché signé avec l'entreprise la Normande en 1993 pour une durée indéterminée qui ne respecte plus le code des marchés publics.

Il est donc impératif de lancer une procédure de marché public.

Monsieur le maire demande à l'assemblée, l'autorisation de lancer un appel d'offres pour la fourniture des repas de la restauration scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 13 voix pour et 2 abstentions (M. PERELMAN et M. ROPERT), Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en concurrence des entreprises pour la fourniture des repas de la restauration scolaire.

N° 24/2019 : EXTENSION DE LA FORGE : APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que l'appel d'offres lancé en mai 2018 a été déclaré infructueux, en raison d'un coup supérieur aux prévisions pour le lot « gros œuvre »

Une nouvelle étude des sols a été effectuée, et il apparaît que les préconisations pour le gros œuvre soient moins draconiennes, donc moins onéreuses.

Par conséquent, il convient de lancer un nouvel appel d'offres pour les travaux d'extension de la forge, et Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'assemblée pour effectuer les démarches de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à l'appel d'offres pour les travaux d'extension de la forge.

Le conseil municipal, donne également son accord pour désigner le cabinet d'architectes MAQUIN et PONS pour la maîtrise d'œuvre de l'opération, et autorise Monsieur le Maire à ordonnancer les paiements d'honoraire de ceux-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

I – MAISON DE SANTE

Les travaux ont commencés en juin avec une interruption cet été, un problème de murs mitoyens a dû être réglé avant de continuer.

Les réunions de chantier ont lieu tous les vendredi matin, en présence des élus chargés du suivi de la construction.

Il est difficile de répondre à la question sur la date d'achèvement des travaux possible. La durée des travaux est estimée à 1 an.

Des réunions pour trouver des thérapeutes ont eu lieu, le secteur du paramédical est bien fourni, mais il manque toujours des médecins.

II – VOIRIE

Les travaux de voirie sont en retard.

III – SALLE DES MARIAGES

Les travaux sont presque achevés, il ne reste que quelques détails à régler.

IV – SENTE N° 48

Le contentieux est en cours d'instruction.

La commune ne s'oppose pas à l'édification d'une clôture dans la mesure où celle-ci respecte le passage de la sente existante sauf que le tracé du terrain acheté ne permet pas le passage dans la sente. Il faut rencontrer l'avocat de la riveraine pour trouver une solution.

V – URBANISME

En ce qui concerne la future construction à Verville, rue Martel Vauquelin, l'ABF a soumis le projet à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Ce projet est important pour la sauvegarde de l'habitat de Verville. Un dossier doit être préparé pour la commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

VI – PLU

Le texte n'est pas tout à fait achevé, il reste encore des points à préciser. La zone A est à reprendre.

Le projet de PLU ne sera pas arrêté avant que les zones proposés soient fixées avec le bureau d'étude et les textes relus et validés. Il est encore impossible de prévoir une date.

Les documents seront communiqués à tous les conseillers municipaux avant la séance du conseil.

VII – BROCANTE

Maxime DUQUESNE prend la parole et précise à l'assemblée que la main d'œuvre manque pour l'organisation de la brocante.

La brocante de cette année, pour son 40^{ème} anniversaire, voit beaucoup d'évolutions, et le travail en est accru.

Un message a été passé par l'association des parents d'élèves pour recruter des bénévoles. Appel aux volontaires !

VIII – Monsieur le maire fait part des courriers reçus des associations Arts et Loisirs, et la mémoire du temps passé, pour remercier le conseil municipal des subventions qui leur ont été données.

IX – SICTEU.

Monsieur Buatois et M. Gueroult exposent à l'assemblée la demande de la commune de Vallangoujard pour sortir du SICTEU.

Ils rappellent l'historique de l'adhésion de la commune de Vallangoujard au SICTEU. Une négociation difficile s'annonce sur ce sujet motivée par le prix de l'eau et peut-être par une période électorale !

X – INTERCO

Le projet de vidéo-protection a été présenté lors de la dernière réunion de l'interco, mais le diaporama concernant chaque commune a été projeté rapidement. Nous sommes en attente d'un mail contenant ce diaporama afin que chaque commune puisse connaître le chiffrage.

Mais il apparaît que le chiffrage global est encore plus important que lors de la dernière étude qui avait été annulée à cause du prix. On tourne en rond !

La répartition de la somme allouée pour le contrat ruralité manque encore cette année de transparence. Sur les 300 000 € de subvention accordés à la C.C.S.I, on ne connaît que celle obtenue par Nesles pour l'achat de la boucherie, c'est-à-dire 117 000 €.

Vers 23 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

